



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2014-095

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le seize décembre, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire. Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO.

Excusés : Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Aude ABIME,
Siegfried JAEGER représenté par Alain POILPRÉ,
Bertrand STELZ représenté par Hugues MARTIN,
Fabien MICHEL représenté par Maylis COSTAMAGNO.

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE MUR DE SOUTÈNEMENT AU CHEMIN COMMUNAL DES ADRECHS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors des intempéries du 15 juin 2010, les murs de soutènement du chemin des Adrechs ont été endommagés. Les travaux de construction du pont de Rebouillon ont empêché la réparation des murs de soutènement des Adrechs. En effet, les travaux ont été retardés afin de permettre aux riverains de circuler librement sur la voie communale du chemin des Adrechs.

Le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux bénéficient d'une aide financière de l'Etat dans le cadre des décrets n° 99-1060 du 16 décembre 1999 et n° 2008-843 du 25 août 2008.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une mise en concurrence a été effectuée sur le site internet « emarches.dracenie.com » avec deux options : soit la reconstruction en pierres et béton avec les pierres existantes (option 1) soit la construction avec des blocs à face (option 2) . La commission d'ouverture de plis s'est réunie le 4 décembre 2014 et a retenu l'option 2 de la proposition de l'entreprise SIMON Alain de Flayosc (Var) pour un montant de 24300,00 € HT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les travaux de reconstruction de murs de soutènement au chemin communal des Adrechs avec des blocs à face,

DECIDE de confier les travaux de reconstruction de murs de soutènement avec des blocs à face au chemin communal des Adrechs à l'entreprise SIMON Alain pour un montant de 24300,00€ HT soit 29160,00 € TTC,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal exercice 2015.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

